



## CAP de l'Inspection du Travail des 4 et 5 mai 2010

**Vous trouverez toute notre actualité revendicative sur notre site**

**[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)**

**N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions !**

**[syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)**

## Déclaration Préalable

### **AVIS DE TEMPÊTE A TOUS LES ETAGES DE LA DIRECCTE !!!**

La perspective de passage en DIRECCTE, il y a un peu plus d'une année, n'avait pas manqué d'inquiéter les agents de notre Ministère et plus particulièrement, mais pour des raisons différentes, l'encadrement : compte tenu de la perte de leur statut d'emploi pour certains ; de leur repositionnement hiérarchique pour d'autres.

Plus les dates de mise en œuvre des DIRECCTE et leurs déclinaisons départementales s'approchaient, plus on a vu poindre les fatals enjeux de pouvoir, de répartition de postes de Directeurs régionaux et de responsables de pôle avec la soi-disant prise en compte du poids des différentes composantes de la DIRECCTE. Chacun a dû user de ses réseaux pour obtenir une promotion, un maintien de statut ou un poste de replis acceptable.

Depuis nos régions, nous aurions pu imaginer une meilleure prise en compte du niveau de compétence de l'encadrement, en particulier sur nos champs d'intervention pour les postes de responsables de pôle T ou de pôle 3E. Le moins que l'on puisse dire est que les désignations ne se sont pas toujours accompagnées de la transparence nécessaire ni des explications sur les raisons du choix de telle candidature au lieu de telle autre.

Dans certains cas, notre Ministère a expliqué son refus d'une candidature en évoquant la nécessaire règle de la mobilité. Nous savons, nous, membres de la CAP combien cette règle est **à géométrie variable**, qu'elle nous est souvent opposée mais que la DAGEMO et nos Ministères n'hésitent pas à pratiquer ce qu'elle bannit le plus souvent.

Pire, nous savons que dans certaines régions, les postes qui sont à pourvoir en CAP, on déjà très officiellement été pourvu et publicité en est faite au travers par exemple des organigrammes.

Est-il nécessaire de vous rappeler les règles élémentaires du dialogue social et du respect du fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires dont les compétences sont ici clairement violées. Une fois de plus.

**Ainsi que nous l'avons déjà exprimé lors du CTPM du 29 avril 2010, la CFDT ne sera plus acteur de ces parodies de dialogue social.**

Enfin, le siège des DIRECCTE est le théâtre du reclassement d'un grand nombre de hauts cadres issus des nombreuses composantes des DIRECCTE. Une véritable « armée mexicaine » est mise en scène. Et l'on compte pas moins de trois stratifications hiérarchiques au dessus des Directeurs Adjointes ou Attachés Principaux, quatre au dessus des Inspecteurs, des Attachés et Contractuels !

Les conséquences de ce millefeuille dans les DIRECCTE sont nombreuses, au premier plan desquelles la dégradation, au sens propre, de la hiérarchie intermédiaire composée des Directeurs Adjointes, des Attachés Principaux, des Ingénieurs Divisionnaires, des Inspecteurs Principaux, des Chargés de Mission ou dans un grand nombre de cas des Inspecteurs. Finalement ceux qui possèdent la compétence et le savoir-faire de la mise en œuvre des mesures d'aide et de l'action publique.

Et bien, ils sont clairement mis sous une tutelle hiérarchique délirante qui conduit à les exclure des réunions des chefs de service, des réunions préfectorales et donc à les couper de l'information nécessaire aux missions dont ils ont évidemment toujours la charge exécutive. Les circuits d'information sont désormais brouillés. L'information passe mal. Ils peuvent ne plus avoir délégation de signature. Les circuits de signature sont d'ailleurs illisibles voire abscons en particulier pour les agents qui travaillent en Unité Territoriale. Il en résulte un ralentissement du fonctionnement des services et une nette dégradation du service public.

N'y a-t-il pas finalement de l'irrespect pour certains agents voire de l'humiliation ?

Il est bien évident que les conséquences s'enchaînent pour l'ensemble des agents dont les conditions de travail sont totalement dégradées, quel que soit leur grade.

Concernant les mutations, une augmentation du nombre de candidats sur chaque poste vacant est particulièrement notable et rendra notre travail délicat. Nous constatons aussi, ce qui est nouveau et nous interroge, des candidatures venues d'autres Ministères. Quelle est la position de notre administration quant à ces candidatures ? Et comment les agents de nos services sont-ils également informés des postes vacants au sein d'autres ministères ? Par simple soucis de réciprocité !

Nous affirmons qu'avant d'ouvrir la vacance des postes à l'extérieur de nos Ministères, il est impératif d'assurer le reclassement des agents des services déconcentrés du travail qui ont ou qui vont être largement impactés par la mise en place des DIRECCTE. C'est un impératif ! Et là encore de telles pratiques nous interrogent sur la réalité de la mise en œuvre de la gestion des emploi et des compétences (GPEC).

**Il faut bien caser tout le monde !** C'est généralement la simple réponse qu'on nous fait, y compris au Cabinet du Ministre ! Quand on parle de tout le monde, il s'agit bien-sûr des plus hauts cadres des différentes structures ayant rejoint les DIRECCTE. Mobilité de l'encadrement supérieur ? Non ! On ne parle de mobilité **que pour les nombreux agents de catégorie C** qui pourraient être contraints de rejoindre la plateforme CHORUS en DRFIP dans les prochains mois. Et d'autres suivront sans doute.

## Les agents souffrent

La souffrance au travail se généralise. Il suffit d'observer l'absentéisme et ou d'en parler aux agents. Il est désespérant de discuter avec des collègues qui ont donné une partie de leur vie au service public avec conviction et de voir leurs larmes couler quand ils vous expliquent leurs conditions actuelles de travail, à quel point ils ont du mal à réaliser leur mission et à quel point ils se sentent dévalorisés dans le schéma actuel des DIRECCTE. Pour les raisons que nous avons déjà évoquées mais aussi parce qu'il y a une perte de sens globale pour les missions qui nous sont demandées quel que soit notre service d'origine.

Parce que les agents ne finalisent plus leur travail parce qu'ils n'ont plus accès directement à l'information, à leur partenaires ou aux organismes financés ; parce qu'on les dépouille de leur délégation de signature ; **parce qu'ils travaillaient qualitativement** pour la promotion du dialogue social, la GPEC, les compétences clefs, le FNE... et que cette approche est en perte de vitesse au profit de simple notion de placement.

**Parce que personne ne comprend bien ce que fait son voisin et quelle est la finalité de la DIRECCTE. En un mot la DIRECCTE pourquoi faire... à part supprimer des postes de fonctionnaires !!!**

Concernant les IET promotion 2009, nous sommes à quelques semaines de leur affectation dans les services. La CFDT veut rappeler l'importance de l'engagement qui avait été pris relatif à la primo affectation des Inspecteurs élèves en section. De même, nous ne voulons pas que soient proposés encore une fois des postes en CMAT (animation territoriale) qui n'est pas une mission naturelle des Inspecteurs du travail et ne doit en aucun cas être proposée en primo affectation. Par ailleurs, nous n'avons que très peu de visibilité sur les méthodes de choix des postes retenus par la DAGEMO. Il nous apparaît que certaines régions n'offrent aucun poste tel que l'Aquitaine.

## Les réponses du DAGEMO :

« **Sur le fonctionnement de la CAP**, je suis attaché au respect des règles de la fonction publique. la réponse se fera dans le fonctionnement de la CAP de ce jour. Et ce ne sont pas les Directeurs de services déconcentrés qui décident. Le DAGEMO n'est pas lié par un avis favorable ou défavorable d'un DIRECCTE. Je peux le suivre. Ou pas.

Sur le principe de la règle des deux ans, je pourrais regretter que ce ne soit pas trois ans. Quoi qu'il en soit, ce principe est un principe général appliqué dans tous les ministères. Et finalement la pratique de la DAGEMO est plutôt souple.

Le DAGEMO conteste la généralisation des postes profilés. Il y a du dialogue et l'intérêt du service.

**Sur les candidatures aux postes vacants non issues du corps**, c'est normal. Notre état d'esprit est d'avoir des Directeurs ou Secrétaires Généraux compétents. Pour les SG, personne ne doit être exclu, il est possible d'avoir des personnes compétentes dans d'autres Ministères. La plupart des postes seront d'ailleurs issus du Ministère du travail.

**Sur la question de la souffrance au travail**, je souhaiterais que les organisations syndicales prennent une place de responsabilité et qu'il y ait une objectivation des faits avec un travail en concertation avec l'administration. Il peut y avoir des cas individuels, affirmés ou avérés, et dans ces cas là, je fais des vérifications, des enquêtes.

Reste qu'au-delà des cas individuels, il reste pour les approches plus globales qu'il faut de l'objectivation qui doit aller au-delà du discours. Il nous faut un minimum de méthode en matière de souffrance au travail. Il existe des méthodologies reconnues (enquête SUMER.) Je vais donc envoyer le questionnaire. Je proposerai que ce questionnaire soit complété par les instances paritaires compétentes. A défaut de coopération, l'administration complétera elle-même le questionnaire et l'enverra aux agents.

Cela n'exclut pas des cas de défaillances ponctuelles qui ne relèvent pas du questionnaire mais d'une saisine de la DAGEMO qui intervient alors ad hoc. Les saisines des organisations syndicales faites, à tort ou à raison, sont traitées ponctuellement. On essaie dans ces circonstances de faire intervenir une expertise externe au service concerné. On entend les agents concernés.

Nous sommes dans une situation de changement d'organisation qui est un big bang. Elle n'est pas simple. Il y a des évolutions de postes, de missions, des mutations qui sont le sous-produit d'une réorganisation. On a cette première difficulté. Par ailleurs, la mise en œuvre des DIRECCTE a trop traîné. J'espère que cette difficulté est temporaire. Il y a encore de la désorganisation. A ce titre les arrêtés de nomination des Directeurs d'Unités Territoriales vont sortir de manière imminente.

**Concernant les postes proposés aux Inspecteurs Elèves du Travail**, une nouvelle méthode de travail est présentée.

Une liste postes à pourvoir serait désormais constituée par la DAGEMO après constats de vacances de poste post CAP et suite à la consultation des Régions quant aux postes que les CTRI souhaitent proposer aux IET. Ces postes, en accord avec les élus, seront ainsi réservés aux IET mais sans faire préjudice aux titulaires du grade qui, dès lors qu'ils exposent des difficultés personnelles ou une situation familiale particulière, pourraient garder le bénéfice prioritaire sur ces postes dits réservés. » Cette méthode permettra de constituer des listes plus généreuses pour les IET sans porter préjudice aux titulaires.

## Nominations des Directeurs d'Unité Territoriales, de Secrétaires Généraux et de Responsables de Pôle (hors statut d'emploi)

### Consultation de la CAP

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIRECCTE Centre Pôle 3 <sup>E</sup>	MIGNE Jérôme	DIRECCTE Alsace		2 internes 1 externe
DIRECCTE LIMOUSIN Pôle T	FERRAND Marc, Jean-Pierre	DRTEFP Ile de France		1 interne
UT Eure et Loire Directeur d'UT	INES Edouard	UT 90		2 internes
UT Loir et Cher Directeur d'UT	GARDIN Corinne	DIRECCTE Centre		4 internes
UT Haute Vienne Directeur d'UT	BLOT Philippe	DIRECCTE Auvergne		5 internes
UT Aisne Directeur d'UT	PREVOST Francis	UT 59 Valenciennes		3 internes
UT Charente Directeur d'UT	HAMDAOUI Hachmi	UT 61		5 internes
UT Htes Alpes Directeur d'UT	COLOMINES Jacques	UT 13		2 internes
DIRECCTE Aquitaine Secrétaire Général	NAUDOU Thierry	DIRECCTE PACA		4 internes 3 externes
DIRECCTE Bretagne Secrétaire Général	CIESLSKI Christian	DGCIS	Candidat externe	2 internes 7 externes
DIRECCTE Languedoc Roussillon Secrétaire Général	Non pourvu Poste remis à la vacance		Non pourvu Poste remis à la vacance	2 internes 4 externes
DIRECCTE Midi Pyrénées Secrétaire Général	DUFAU Marc	DIRECCTE Aquitaine		1 interne 8 externes

## Nominations de Préfigurateurs d'Unités Territoriales d'Ile de France

### Consultation de la CAP

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Yvelines Poste de préfigurateur	LE GAC Jean	DD Val D'Oise		1 interne
UT Val D'Oise Poste de préfigurateur	TILLET Didier	UT Meuse		1 interne

## Nominations des Secrétaires Généraux des DIRECCTE (agents reconduits)

### Pour information de la CAP

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. CHADEYRAS YVES</li> <li>- M. GOURDIN Johann</li> <li>- Mme. VIENNOT Bernadette</li> <li>- M. RENUCCI Lucien</li> <li>- M. TRIQUET Patrice</li> <li>- M. CONSTANT Denis</li> <li>- M. FRIBOURG Michel</li> <li>- Mme. BOST-RENAULT Chantal</li> <li>- M. NICAISE Marc</li> <li>- M. LE NOUVEL GEORGES-J</li> <li>- M. PILLOT Marc</li> <li>- M. MICHAUX Thierry</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIRECCTE Auvergne</li> <li>- DIRECCTE Basse Normandie</li> <li>- DIRECCTE Bourgogne</li> <li>- DIRECCTE Centre</li> <li>- DIRECCTE Champagne Ardennes</li> <li>- DIRECCTE Corse</li> <li>- DIRECCTE Franche-Comté</li> <li>- DIRECCTE Limousin</li> <li>- DIRECCTE Lorraine</li> <li>- DIRECCTE Pays de Loire</li> <li>- DIRECCTE Picardie</li> <li>- DIRECCTE Poitou Charentes</li> </ul> |
|---|---|

### Autre fonction : Responsable Pôle T

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. JANTELET Christian</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIRECCTE Franche Comté</li> </ul> |
|---|--|

## Mutations des Directeurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DR Ile de France Chef de service SRC SV	MARGEOT Marie	DD Seine St Denis	TA N°34	1
DD Paris Resp pôle RTST	Michel Jean-Paul	DD Yvelines		3
UT 69 Adj au DUT	Pourvu par un Administrateur civil		Pourvu par un Administrateur civil	3
DAGEMO Adj S-Directrice Carrière et compétences	MICHAUD Jean-Claude	DAGEMO		3
DGT DAP Secteur Agricole	Non Vacant		Non vacant	1
DARES Adj S-Directeur Salaire travail SV	Non Vacant		Non Vacant	2
Ministère Agriculture Bureau SST SV	Non Vacant		Non Vacant	2
DNLF Mission travail	Non Vacant		Non Vacant	1

## Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIRECCTE Auvergne Pôle 3E SV	MARTIN SAINT LEON Véronique	Réintégration		4

## Mutations des Directeurs Adjointes du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT 03 Travail SV	COSME Christine		TA N°72	1
UT 63 Emploi SV	CAVALIER Anne-Marie	UT 03		4
DIRECCTE Bourgogne Resp RH SV	Non vacant		Non vacant	5
DIRECCTE Bourgogne BOP 102 SV	Non vacant		Non vacant	2
UT 21 Travail	BILLAUD Steve	UT 71	TA N°28	4
UT 22 Travail	Non vacant		Non vacant	1
UT 37 Travail	LAGARDE Alain	UT 41	TA N°9	1
DIRECCTE Corse Travail SV	DESCATOIRES Alain	UT 2B		1
DRTEFP Ile de France Travail SV	Non vacant		Non vacant	2
DD Yvelines Travail	Non pourvu		Non pourvu	2
DD Seine St Denis Emploi	PEYTAVIN Patrice	DR Ile de France		2
DD Seine St Denis Travail SV	MAUBANT Annie	DD Val d'Oise		3

## Mutations des Directeurs Adjointes du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Val d'Oise	Non pourvu		Non pourvu	1
DIRECCTE LR Travail	Poste représenté à la Prochaine CAP		Poste représenté	3
UT 66 Travail	CAVAGNARA Michel	UT 30	Pour : Adm+CFDT Abst : SNU Contre: CGT	2
UT 23 Adjoint DUT SV	Non vacant		Non vacant	2
DIRECCTE Midi Pyrénées Mission synthèse	DUBOIS Joël	UT 09		5
UT 31 Emploi SV	CAMPOURCY Nathalie	DGT		8
UT 32 Travail SV	DALMAS Michel	UT 71		5
DIRECCTE Nord Pas de Calais Resp FSE	Affectation d'un Attaché		Affectation d'un Attaché	1
DIRECCTE Basse Normandie Resp FSE	DE MOREL Eudes	MAD Transport		1
UT 44 Travail	BRENON Michel	DIRECCTE Pays de Loire		4
UT 85 Emploi SV	LOIZEAU Jean-Michel	UT 86		3

## Mutations des Directeurs Adjointes du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIRECCTE Picardie Travail	Non vacant		Non vacant	1
DIRECCTE Poitou Charentes BOP 103	Non pourvu		Non pourvu	1
DIRECCTE Poitou Charentes Emploi SV	SALORT Sylvie	UT 68	TA N°66	1
UT 17 Mut éco	GAZAIGNE Bertrand	Draf Poitou Charentes		2
UT 86 Emploi SV	Non vacant		Non vacant	2
UT 06 Mut éco	NGUYEN Pierre	DT St Pierre et Miquelon		1
DTEFP Guyane Saint Martin	BOURGET Georges	UT 26		1
DTEFP Guyane Mut éco	DELMAS Yves	UT 40		1
DTEFP Réunion Entreprises	MORILLON BOFILL Géraldine	DGT		4
DD Saint Pierre et Miquelon Chef de servive	FRANCES Alain	DD Mayotte		1
INTEFP Resp de Projet	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	1
INTEFP CIF de Nantes	Non vacant		Non vacant	3

## Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DGT CT3 resp secteur machine	LANCERY Bernard	DD Paris		2
DGT CT1	LE MARC Jacques	DG CT3		4
DGT CT3	Non pourvu		Non pourvu	1
IGAS IHS	TIRILLY Vincent	Agriculture	Pour : AD Contre : CFDT+CGT+ SNU ----- Pour Mme GUILHOU Pour : CFDT+CGT+ SNU Contre : AD	5  Partage de voix au choix du cabinet
OCLTI Adj Chef Division	CHICHE Jean-Marc	Centrale Travail	TA N°45	2

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT 67 Section	Réservé IET		Pour : Adm Contre : SNU +CGT + CFDT	3
UT 24 SV	Non vacant		Non vacant	1
UT 33 Emploi	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	3

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UT 40 Emploi</b>	<b>LECLERC Olivier</b>	<b>DIRECCTE Languedoc Roussillon</b>		<b>2</b>
<b>DIRECCTE Bourgogne Appui sections</b>	<b>GEOFFROY Michael</b>	<b>UT 62</b>		<b>4</b>
<b>UT 21 Section</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>5</b>
<b>UT 58 Emploi</b>	<b>JAMMES Sébastien</b>	<b>Réintégration</b>		<b>2</b>
<b>UT 22 Section</b>	<b>FLORENTY François</b>	<b>UT 46</b>		<b>1</b>
<b>UT 29 Section</b>	<b>Réservé IET</b>		<b>Réservé IET</b>	<b>2</b>
<b>UT 35 Section</b>	<b>Non Vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>8</b>
<b>UT 18 En section</b>	<b>Réservé IET</b>		<b>Réservé IET</b>	<b>1</b>
<b>UT 18 CMAT</b>	<b>CHRISTOPHE Emmanuelle</b>	<b>UT 86</b>		<b>1</b>
<b>DIRECCTE Champagne Ardennes Serv. Informatique</b>	<b>FEDERAK Richard</b>	<b>DGT</b>		<b>1</b>
<b>UT 10 ACI – SNCF</b>	<b>THOMASSIN Amanda</b>	<b>UT 06</b>		<b>1</b>

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UT 51 Section Reims</b>	<b>VERGIAT Vanessa</b>	<b>UT 02</b>	<b>POUR : Adm. + CFDT+ SNU Abst : SUD NPPV : CGT</b>	<b>2</b>
<b>DIRECCTE Franche Comté CMAT SV</b>	<b>MONNERET Denis</b>	<b>UT 70</b>		<b>1</b>
<b>DD PARIS Section renfort</b>	<b>NDZANAH Joseph Marie</b>	<b>DD Hauts de Seine</b>		<b>13</b>
<b>DD PARIS Assistant de secteur</b>	<b>VINOT Marie-Anne</b>	<b>UT 59</b>		<b>7</b>
<b>DD Paris Section SV</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>13</b>
<b>DD Paris Section</b>	<b>PAVAGEAU Julie</b>	<b>DD Seine et Marne</b>		<b>24</b>
<b>DD 77 Section</b>	<b>GUIDON Marie</b>	<b>DR Ile de France</b>		<b>4</b>
<b>DD 92 Section</b>	<b>FARELLA Xavier</b>	<b>UT 23</b>		<b>6</b>
<b>DD 92 ARM SV</b>	<b>Non Vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>2</b>
<b>DD 93 Section</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>8</b>
<b>DD 93 Section</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>8</b>

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UT 19 CMAT</b>	<b>BRUNAUD Bernadette</b>	<b>DIRECCTE Limousin</b>		<b>1</b>
<b>UT 54 Section SV</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>1</b>
<b>UT 57 Section</b>	<b>Réservé IET</b>		<b>Réservé IET</b>	<b>2</b>
<b>UT 57 Section</b>	<b>Réservé IET</b>		<b>Réservé IET</b>	<b>2</b>
<b>UT 88 Section</b>	<b>DESBARATS Martine</b>	<b>DD Mayotte</b>	<b>Fin de séjour</b>	
<b>DIRECCTE Nord Pas de Calais ARM</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>DIRECCTE Nord Pas de Calais ARM</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>DIRECCTE Nord Pas de Calais SRC</b>	<b>LEVI VALENSIN Sandrine</b>	<b>DIRECCTE Rhône Alpes</b>		<b>1</b>
<b>DIRECCTE Nord Pas de Calais Mutation éco</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	
<b>UT 59N ARM</b>	<b>COULON Corinne</b>	<b>UT 28</b>		<b>1</b>
<b>UT 59N Section Douai</b>	<b>FAIDHERBE Christophe</b>	<b>UT 59V Maubeuge Réservé IET</b>		<b>2</b>

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UT 14 CMAT</b>	<b>Non vacant Mouvement interne</b>		<b>Non vacant</b>	<b>1</b>
<b>UT 44 ARM SV</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>2</b>
<b>UT 44 Insertion éco SV</b>	<b>BOUDIGOU Loeva</b>	<b>UT 57</b>		<b>2</b>
<b>UT 85 Emploi SV</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>1</b>
<b>UT 85 Section SV</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>2</b>
<b>DIRECCTE Picardie FSE</b>	<b>LELEU Muriel</b>	<b>DIRECCTE Nord Pas de Calais</b>		<b>3</b>
<b>UT 79 Mutations éco</b>	<b>LARCHE Denis</b>	<b>UT 10</b>		<b>1</b>
<b>UT 79 Section SV</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	
<b>UT 86 Section</b>	<b>BEN ABED Rebecca</b>	<b>UT 17</b>	<b>SUD : contre</b>	<b>4</b>
<b>DIRECCTE PACA Chargé de mission FSE SV</b>	<b>LAHEYNE Aude</b>	<b>DD Paris</b>		<b>1</b>

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>DIRECCTE PACA Chargé de mission FSE SV</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>UT 05 CMAT</b>	<b>DUVAL Pascale</b>	<b>UT 30</b>	<b>Sous réserves</b>	<b>1</b>
<b>UT 06 Emploi SV</b>	<b>non vacant pourvu en interne</b>		<b>Libère un poste de CMAT pour un IET</b>	<b>1</b>
<b>UT 26 Mutation éco</b>	<b>TAVEL Jessie</b>	<b>UT 89</b>		<b>5</b>
<b>UT 38 Section</b>	<b>DECHOZ Jacques</b>	<b>UT 69</b>		<b>5</b>
<b>UT 42 Emploi</b>	<b>Poste non pourvu Dans cette CAP</b>		<b>Non pourvu dans cette CAP</b>	<b>3</b>
<b>UT 74 Emploi</b>	<b>BERNARD Ronan</b>	<b>DIRECCTE Poitou Charentes</b>		<b>1</b>
<b>DT Guadeloupe SRC</b>	<b>BOUGE Cédric</b>	<b>DIRECCTE Nord Pas de Calais</b>		<b>2</b>
<b>DT Guadeloupe St Martin</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>DT Martinique Emploi</b>	<b>Poste retiré</b>		<b>Poste retiré</b>	<b>1</b>

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DT Réunion Pôle entreprise	LAURET Patricia	UT 31		4
DT Réunion FSE	Réservé IET		Réservé IET	3
DT Réunion Emploi SV	BARON GWLADYS	DIRECCTE Pays de Loire		2
DT Mayotte DRH/ Finances	CHRETIEN Francis	UT 81	Pour M DREAN : CFDT+SNU+ SUD+CGT Contre : Adm.	2
DT Mayotte ARM	Non vacant		Non vacant	3
DGT Bureau RT1	BRILLET Chantal	MAD		3
DGT EPI aff. Européennes	SERBAN Rhoda	DRTEFP Ile de France		5

### Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

#### Directeurs

Frédéric Laisné – DRTEFP Languedoc Roussillon 06 07 51 02 98  
Jacques Roger – DDTEFP de la Creuse 06 72 74 89 74

#### Inspecteurs

Karim Abed – DDTEFP Lozère 06 08 32 80 92  
Gérard Voldoire – DAGEMO 06 25 46 97 38

**✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Domicile :** .....

.....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Lieu de travail :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

A retourner à :

<p>SYNTEF-CFDT – 8bis rue Lecuirot – 75014 PARIS Tél : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mail : <a href="mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr">syndicat.cfdt@travail.gouv.fr</a></p>
--